



Fondation Blancheporte

**Appel à projets 2026 —
Petite enfance et
parentalité**

#PetiteEnfance #Parentalité #MEL
#ÉgalitéDesChances

Date limite : 10 septembre 2026

Lien



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

La Fondation Blancheporte soutient des projets en faveur de la petite enfance (0-3 ans) et de la parentalité au sens large sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille, pour favoriser l'égalité des chances dès le plus jeune âge.

Publics cibles :

Jeunes enfants (0-3 ans) et leur cercle parental élargi (famille, personnes en charge de l'éducation).

Points de vigilance :

- Restreint au territoire de la MEL uniquement (Métropole Européenne de Lille)
- Le volet "Jeune Pousse" cible spécifiquement une structure de moins de 2 ans,
- Comité de direction délibérant le 16 novembre 2026.

Structures éligibles :

Structures associatives reconnues d'utilité publique ou relevant de la loi de 1901, œuvrant pour la petite enfance et la parentalité, situées sur le territoire de la MEL. Structures privées d'accueil exclues.

Montant possible :

2 projets pluriannuels (3 ans) pour des associations expérimentées, entre 5 000€ et 10 000€/an pendant 3 ans. Un projet « Jeune Pousse » (structure de moins de 2 ans, créée après le 1er juillet 2024) avec un soutien de lancement de 5 000€.

Modalité de versement :

Non précisé

Dépenses éligibles :

La Fondation peut financer du fonctionnement structurel, à la fois pour les projets pluriannuels et pour le projet Jeune Pousse.



Carsat Hauts-de-France, Le Mouvement Associatif des Hauts-de-France, Uriopss Hauts-de-France

Trophées Inspir'Assos 2026

#Seniors #Bénévolat #HautsDeFrance
#PréventionUsure

Date limite : 13 septembre

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Trophées récompensant des initiatives associatives inspirantes en faveur des seniors bénévoles (55 ans et plus), portant sur la qualité de leur engagement et la prévention de l'usure dans le bénévolat.

Publics cibles :

Bénévoles seniors (55 ans ou plus).

Points de vigilance :

- Sélection technique le 25 septembre, jury le 4 novembre, remise des trophées le 10 décembre 2026 à la Carsat HDF (Villeneuve-d'Ascq).
- Mise en lumière et valorisation communication par la Carsat en plus de la dotation.

Structures éligibles :

Associations loi 1901 dont le siège social est en région Hauts-de-France. Une association peut déposer jusqu'à 2 candidatures si elles portent sur des actions différentes. Exclues : personnes morales ayant participé à l'élaboration des Trophées, personnel des organisateurs.

Montant possible :

5 lauréats à 5 000€ chacun, un seul lot par personne morale (même nom, même SIRET).

Modalité de versement :

Non précisé

Dépenses éligibles :

Non détaillé (récompense sous forme de dotation financière libre, pas de fléchage précis sur des postes de dépenses).



Fondation Orange

**Appel à projets Mécénat musical
— Second semestre 2026 (projets
2027)**

*#MusiqueClassique #Culture
#JeunesArtistes #AncrageTerritorial*

Date limite : 25 septembre 2026

Lien



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

La Fondation Orange soutient la musique classique instrumentale et vocale en France autour de trois axes : diffuser la musique classique auprès de tous les publics, accompagner l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes artistes, et soutenir des projets collectifs de pratique musicale à visée pédagogique pour les plus jeunes.

Publics cibles :

Publics larges et territoires éloignés de l'offre culturelle (axe diffusion), jeunes artistes en voie de professionnalisation (axe accompagnement), jeunes en parcours pédagogique collectif par la musique (axe apprentissage).

Points de vigilance :

- Pour toute structure déjà soutenue par la Fondation Orange, le bilan des actions précédemment financées est obligatoire
- Projet devant impérativement débuter ou se dérouler en 2027 .
- Deux ans d'existence minimum
- Formulaire spécifique selon l'axe choisi.
- Comité de sélection composé de personnalités qualifiées, veillant à un équilibre géographique des projets soutenus sur le territoire français. Résultats communiqués en janvier 2027.

Structures éligibles :

Structures culturelles (associations, fondations, institutions) intervenant dans le domaine de la musique classique instrumentale ou vocale, justifiant d'au moins 2 ans d'existence, habilitées à délivrer un reçu fiscal. Candidatures individuelles non accompagnées. Projet devant débuter ou se dérouler en 2027.

Montant possible :

Soutien plafonné à 25% du budget global du projet, engagements pluriannuels privilégiés (3 ans, jusqu'à 5 ans maximum).

Modalité de versement :

Non précisé

Dépenses éligibles :

Non détaillées poste par poste



Fondation Clariane

Appel à projets 2026 « Aimer soigner » Activité physique

Date limite : 30 septembre

Lien

#Santé #ActivitéPhysique #InclusionSociale
#PublicsFragiles



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

La Fondation Clariane soutient des associations dont les projets utilisent l'activité physique comme levier d'inclusion, d'insertion sociale ou professionnelle, ou d'amélioration de la santé de personnes fragiles.

Publics cibles :

Personnes fragiles socialement ou physiquement (situation de handicap, éloignement de l'emploi, personnes âgées, décrochage scolaire, isolement).

Points de vigilance :

- Le projet doit impérativement être parrainé par un collaborateur du Groupe Clariane
- Sélection finale ferme et sans appel.
- Fondation privilégie les projets en co-financement avec d'autres financeurs publics/privés.

Structures éligibles :

Associations françaises à but non lucratif (loi 1901) ou structures d'intérêt général, siège social en France, minimum 2 ans d'existence comptable. Un seul dossier par organisation et par an, maximum 3 ans de soutien consécutif au même bénéficiaire. Exclus : structures à but lucratif, organismes étrangers, collectivités territoriales, centres sociaux/culturels, EPCC, projets individuels ou étudiants, écoles privées hors contrat, demandes de sponsoring.

Montant possible :

Non fixé, dépend des besoins de l'association ou du projet évalués par le comité de sélection.

Modalité de versement :

Don versé sous 60 jours calendaires après signature électronique d'une convention de mécénat. La

Dépenses éligibles :

Non détaillées par poste dans le règlement (soutien sous forme de don/mécénat) ; un budget prévisionnel du projet est demandé dans le dossier, incluant le cas échéant les contributions en nature.



Fondation d'entreprise Groupama pour la santé

Prix de l'Innovation sociale 2027

#MaladiesRares #InnovationSociale #Santé
#Accompagnement

Date limite : 30 septembre 2026

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

La Fondation Groupama récompense un projet innovant apportant une réponse concrète aux besoins quotidiens des personnes atteintes de maladies rares et de leurs familles.

Publics cibles :

Personnes atteintes de maladies rares (définition OMS, recensées dans l'annuaire Orphanet) et leurs familles.

Points de vigilance :

- Le projet doit concerner exclusivement les maladies rares.
- Mise en œuvre exigée dans les 18 mois suivant la remise du prix.
- Modèle économique viable et étude de faisabilité technique requis dans le dossier.
- Un seul lauréat pour l'ensemble de l'appel à projets.
- Présélection par l'équipe Fondation Groupama (éligibilité), puis Comité Opérationnel (critères d'évaluation), décision finale par le Conseil d'administration début décembre 2026.
- Remise officielle du prix en février 2027.

Structures éligibles :

Associations, filières maladies rares, institutions ou structures en lien avec les maladies rares, équipes de recherche. Éligibilité au mécénat, siège social en France métropolitaine ou outre-mer, minimum 2 ans d'existence. Exclus : personnes physiques, projets à bénéficiaire unique, projets lucratifs/promotionnels/événementiels/politiques/confessionnels.

Montant possible :

30 000€ TTC pour le projet lauréat, sur l'année 2027.

Modalité de versement :

Non précisé

Dépenses éligibles :

Non détaillé par poste (prix récompensant un projet, pas un fléchage de dépenses précis).



Fonds de dotation Capsule d'Art

Dossier de demande de soutien financier 2027 (axe statutaire 2025-2027)

#ArtThérapie #Santé #Handicap
#Précarité

Date limite : 30 septembre 2026
Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Le Fonds de dotation Capsule d'Art soutient des projets alliant art et soin à visée thérapeutique, en faveur des personnes en situation de handicap mental, des jeunes en situation de précarité, ou dans le cadre de la relation parents/enfants.

Publics cibles :

Personnes en situation de handicap mental, jeunes en situation de précarité, enfants ou binômes parents/enfants — dans une logique thérapeutique (pas de simple accès à la culture).

Points de vigilance :

- Le critère central est la visée thérapeutique explicite : les projets d'accès à la culture, résidences artistiques ou ateliers d'expression sans objectif thérapeutique sont explicitement écartés, même en lieu de soin. Le Fonds invite à les contacter en cas de doute.

Structures éligibles :

Toute personne ou entité (artiste, structure ou association), notamment établissements de soin, éligible au mécénat. Le projet doit se dérouler en France métropolitaine.

Montant possible :

Non fixé publiquement, déterminé projet par projet (montant de subvention demandé à préciser dans le dossier, en fonction du budget prévisionnel et de l'autofinancement).

Modalité de versement :

Non précisé

Dépenses éligibles :

Financement d'actions du projet (ateliers, mise en œuvre). Exclues explicitement : frais fixes de structure (salaires administratifs, frais de communication).



Fonds MAIF pour l'Éducation

Appel à projets Mécénat national 2026 — 2e session

#Éducation #Inclusion #Citoyenneté
#Environnement

Date limite : 1er octobre 2026

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Le Fonds MAIF pour l'Éducation finance des actions d'intérêt général à vocation éducative, culturelle, sportive, environnementale ou citoyenne, prioritairement à destination de publics défavorisés. Deuxième session 2026, candidatures du 1er septembre au 1er octobre.

Publics cibles :

Prioritairement publics défavorisés (situation de handicap, difficulté sociale), démarche éducative pour tous.

Points de vigilance :

- Le projet doit répondre à un objectif éducatif ET s'inscrire dans au moins une des 5 thématiques (sciences, art/culture, inclusion/handicap, sport/santé, citoyenneté).
- Dossier obligatoirement complet dès le dépôt (rejet automatique si pièce manquante), y compris justificatif de rescrit mécénat.
- Un seul dossier par an
- Projet se déroulant en 2026 (totalité ou partie), en France métropolitaine ou DROM-COM.

Structures éligibles :

Organisations d'intérêt général à but non lucratif (association loi 1901, fondation, ONG), siège en France métropolitaine ou DROM-COM, éligibles au mécénat (articles 200 et 238 bis du CGI) et habilitées à émettre le CERFA 16216*02. Un seul projet déposé par candidat et par an.

Montant possible :

Entre 5 000€ et 15 000€ par projet, financement plafonné à 50% du budget du projet.

Modalité de versement :

Convention de mécénat d'un an, renouvelable jusqu'à 3 ans maximum au même bénéficiaire. Décision du Conseil d'administration souveraine, sans motivation.

Dépenses éligibles :

Inéligibles : déplacements/voyages d'études, aménagements de biens immobiliers, remises de prix, financement exclusif de ressources humaines.



Association Possible & Ronalpia

Act'ice Développement 2026-2027

#Justice #InsertionSociale #ESS
#AccompagnementProjet

Date limite : 2 octobre 2026,

Lien



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Parcours d'accompagnement de 9 mois pour structurer des projets d'inclusion des personnes sous main de justice (personnes détenues, en aménagement de peine, ou leurs proches), porté par les associations Possible et Ronalpia.

Publics cibles :

Personnes actuellement ou anciennement sous main de justice et leurs proches.

Points de vigilance :

- Une seule candidature par projet et par an.
- Structure doit s'appuyer ou avoir l'ambition de s'appuyer sur une équipe salariée.
- Porteur de projet doit pouvoir consacrer environ 1,5 jour/mois à l'accompagnement.
- 8 journées en présentiel à Lyon (fonctionnement justice pénale, partenariats, communication, modèle économique, co-développement), accompagnement individuel mensuel, mise en réseau avec l'administration pénitentiaire.
- Entretiens individuels après clôture,
- comité de sélection en novembre 2026 à Lyon (10 min présentation + 10 min questions).

Structures éligibles :

Personnes morales (association, entreprise sociale, coopérative) déclarées et domiciliées en France, structures de l'ESS ou ayant vocation à le devenir. Non éligibles : anciens lauréats du programme, structures ayant des contrats de prestation avec Possible/Ronalpia, membres du jury.

Montant possible :

Accompagnement gratuit (pas de dotation financière directe), frais de déplacement à la charge du participant.

Modalité de versement :

Sans objet (accompagnement en nature, pas de subvention).

Dépenses éligibles :

Sans objet (accompagnement en nature, pas de subvention).



Fondation Sandrine Castellotti (FSC), sous égide de la Fondation de l'Avenir

Prix de l'Innovation FSC 2026

#TCA #Santé #Innovation #PriseEnCharge

Date limite : 15 octobre 2026
[Lien](#)



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

La Fondation Sandrine Castellotti récompense des actions ou initiatives innovantes de prise en charge des troubles des conduites alimentaires (anorexie, boulimie, hyperphagie boulimique), déjà mises en œuvre et ayant montré des premiers résultats positifs.

Publics cibles :

Patientes et patients souffrant de troubles des conduites alimentaires et leurs proches.

Points de vigilance :

- Les dossiers portant sur une action non encore mise en œuvre ne seront pas instruits (retour d'expérience et résultats déjà observés exigés, même préliminaires).
- Dossier incomplet ou non conforme = candidature retirée par la Fondation.
- Sélection par le comité de gestion le 5 novembre 2026,

Structures éligibles :

Structures, associations ou professionnels libéraux spécialisés dans la prise en charge des TCA. Une structure peut proposer plusieurs projets mais ne peut être primée qu'une fois par an.

Montant possible :

4 000€ par prix (plusieurs lauréats possibles, une seule récompense par structure et par an).

Modalité de versement :

Remise des prix lors d'un événement festif (date à définir).

Dépenses éligibles :

Sans objet (prix récompensant une action déjà réalisée, pas un financement de projet à venir). Action devant avoir été mise en œuvre auprès d'au moins 10 personnes avant candidature.



Lianes Coopération, dans le cadre du projet européen SUBLIME (programme DEAR de l'UE)

16 octobre 2026 à minuit

SUBLIME AAP Environnement (initiative Kamalé)

*#Environnement #Jeunesse #Solidarité
Internationale #Littoral Nord-Pas-De-
Calais*

Lien



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Appel à projets soutenant des initiatives locales à dimension internationale portées par des jeunes de 15 à 30 ans, visant à sensibiliser à l'action climatique et à encourager des modes de vie durables, dans une logique de solidarité internationale avec des territoires du Sud global.

Publics cibles :

Jeunes hommes et femmes de 15 à 30 ans, en particulier ceux éloignés de l'engagement climatique ou issus de groupes marginalisés. Mobilisation d'au moins 10 jeunes en participation active et impact sur au moins 250 jeunes

Points de vigilance :

- Structures à but lucratif limité (type ESUS) non éligibles.
- Périmètre géographique à vérifier
- Structures ayant déjà bénéficié d'un financement DEAR (GEAR-UP, Tandems 2.0) exclues.
- Activités politiques, projets commerciaux, achats d'infrastructures ou de véhicules non éligibles.
- Rapport final attendu au plus tard le 15 juillet 2027.

Structures éligibles :

Organisation de la société civile à but non lucratif, légalement enregistrée en France, agissant comme structure porteuse d'un ou plusieurs jeunes qui mènent l'action. Priorité aux structures locales des intercommunalités du littoral du Nord et du Pas-de-Calais (CA Deux Baies en Montreuillois, CA du Boulonnais, CC Terre des Deux Caps, CA Grand Calais Terres et Mers, CC Région d'Audruicq, CU de Dunkerque). Une seule candidature par structure.

Montant possible :

2 projets financés, de 6 500€ à 11 000€ par projet (22 000€ au total), cofinancement obligatoire de 10%

Modalité de versement :

Non précisé

Dépenses éligibles :

Coûts réels justifiés engagés pendant la période de mise en œuvre du projet et inscrits au budget prévisionnel



Lianes Coopération, dans le cadre du projet européen SUBLIME (programme DEAR de l'UE)

SUBLIME AAP Genre

Date limite : 16 octobre 2026

Lien

.....

#Genre #JusticeSociale
#SolidaritéInternationale
#LittoralNordPasDeCalais



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Appel à projets soutenant des actions citoyennes et participatives portées par des femmes, jeunes femmes et personnes issues des minorités de genre, en faveur de la justice sociale et de l'égalité, dans une logique de solidarité internationale avec des territoires du Sud global.

Publics cibles :

Femmes, jeunes femmes et personnes issues des minorités de genre âgées d'au moins 18 ans. Mobilisation d'au moins 10 leaders communautaires dont 70% de femmes, et impact sur au moins 250 membres de la communauté

Points de vigilance :

- Structures à but lucratif limité (type ESUS) non éligibles.
- Vérifier le périmètre géographique
- Structures ayant déjà bénéficié d'un financement DEAR exclues.
- Activités politiques, projets commerciaux, achats d'infrastructures ou de véhicules non éligibles.
- Rapport final attendu au plus tard le 15 juillet 2027.

Structures éligibles :

Organisation de la société civile à but non lucratif, légalement enregistrée en France, agissant comme structure porteuse d'une ou plusieurs femmes, jeunes femmes ou personnes issues des minorités de genre qui mènent l'action. Priorité aux structures locales des intercommunalités du littoral du Nord et du Pas-de-Calais. Une seule candidature par structure.

Montant possible :

2 projets financés, de 6 500€ à 11 000€ par projet (22 000€ au total), cofinancement obligatoire de 10%

Modalité de versement :

Non précisé

Dépenses éligibles :

Coûts réels justifiés engagés pendant la période de mise en œuvre du projet et inscrits au budget prévisionnel



Banque des Territoires , en partenariat avec l'Union sociale pour l'habitat et Bpifrance

AMI « Réinventons les rez-de-chaussée en QPV : des espaces d'opportunité et de développement »

#QPV #TiersLieux #InsertionEmploi
#Entrepreneuriat

Date limite : 16 octobre 2026

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Appel à manifestation d'intérêt national visant à expérimenter la transformation de rez-de-chaussée vacants de bailleurs sociaux, situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville, en espaces hybrides dédiés à la formation, l'emploi, l'insertion et l'entrepreneuriat, développés en partenariat entre bailleurs sociaux, collectivités locales et futur exploitant du lieu.

Publics cibles :

Habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, publics éloignés de l'emploi, porteurs de projets entrepreneuriaux implantés dans ces quartiers

Points de vigilance :

- Une structure du réseau ne peut pas candidater seule : elle doit se positionner comme futur exploitant du lieu aux côtés d'un bailleur social et d'une collectivité locale déjà identifiés.
- Nécessite un local vacant en rez-de-chaussée de bailleur social situé en QPV, à vérifier au cas par cas.
- 10 sites retenus au final sur toute la France hexagonale.
- Accompagnement en deux phases : 4 mois pour les 15 projets présélectionnés à partir d'octobre 2026, puis 12 mois d'incubation pour les 10 projets finalement retenus à partir de mars 2027, avec valorisation et capitalisation jusqu'en mars 2028

Structures éligibles :

Organisme HLM ou SEM, collectivité locale, structure de l'ESS, SIAE ou entreprise, ces trois dernières devant justifier d'au moins un an d'existence. Le projet doit être construit en partenariat avec un bailleur social propriétaire des locaux et une collectivité locale

Montant possible :

Pas de subvention directe : accompagnement en ingénierie sur 16 mois au total (phase 1 de 4 mois pour 15 projets présélectionnés, puis phase 2 d'incubation de 12 mois pour 10 projets retenus)

Modalité de versement :

Non concerné :

Dépenses éligibles :

Non concerné : l'AMI ne finance pas de dépenses de projet, il finance un accompagnement en ingénierie



Ministère de l'Intérieur (Comité interministériel de la laïcité)

Prix de la laïcité de la République française 2026

#Laïcité #Citoyenneté #VivreEnsemble
#ValeursRépublicaines

Dimanche 18 octobre 2026
Lien



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Le Prix de la laïcité récompense des actions ou projets de terrain contribuant à la protection, la promotion, la transmission ou la pédagogie du principe de laïcité, dans le cadre de la célébration de la loi du 9 décembre 1905.

Publics cibles :

Grand public, avec un accent mis sur la jeunesse selon les éditions récentes.

Points de vigilance :

- Compte-rendu de réalisation et d'utilisation des fonds obligatoire dans les 13 mois suivant l'attribution.
- Restitution totale ou partielle des fonds exigée si l'action n'est pas réalisée dans l'année suivant l'obtention du prix.
- Usage du logo "Prix de la laïcité" strictement encadré (autorisation préalable requise, durée d'un an, interdiction d'usage commercial).
- Candidature motivée avec description détaillée de l'action/projet, évaluation financière, présentation de l'opérateur.
- Jury constitué de représentants du Comité interministériel de la laïcité.

Structures éligibles :

Très large : associations, établissements scolaires, collectivités locales, entreprises privées et particuliers peuvent candidater, à titre individuel ou collectif.

Montant possible :

Enveloppe globale de 50 000€ répartie entre les lauréats

Modalité de versement :

Remise des prix lors de la semaine de la laïcité (autour du 9 décembre 2026).

Dépenses éligibles :

Sans objet (prix récompensant une action réalisée ou un projet à réaliser, pas de fléchage de dépenses).



Communauté de communes du Grand Roye

Appel à projets 2026 « Créer et innover dans l'Économie Sociale et Solidaire » (5ème édition)

#ESS #GrandRoye #CréationActivité
#CircuitsCourts

Date limite : 30 octobre 2026

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

La Communauté de communes du Grand Roye relance son appel à projets ESS pour soutenir la création et le développement de projets d'économie sociale et solidaire sur son territoire, autour des circuits courts, de la transition écologique et des services aux entreprises et particuliers.

Publics cibles :

Habitants du territoire

Points de vigilance :

- Le projet doit avoir une vraie dimension économique en plus de sa dimension sociétale, avec un modèle économique diversifié.
- Autofinancement minimum 50% exigé.
- Note technique $\geq 10/20$ pour passer devant le jury, note totale $\geq 12,5/25$ pour prétendre à un financement.
- Impact direct exigé sur le territoire de la CCGR (Somme).

Structures éligibles :

Sociétés de capitaux, entreprises individuelles, entreprises coopératives, associations à activité économique, structures de l'IAE (dont ACI).
Personnes physiques éligibles sous réserve de création d'une personne morale au moment de l'octroi. Exclusions sectorielles : commerce/négoce, professions réglementées, activités financières/immobilières, organismes de formation, secteur primaire (agricole, pêche, aquaculture, forestier), transport routier de marchandises. Structures en difficulté (redressement, cessation de paiement) non éligibles.

Montant possible :

Enveloppe globale de 20 000€. 3 prix de 3 000€ (2 lauréats par thème : circuits courts, développement durable, services aux entreprises/particuliers). Dotation complémentaire possible de 2 000€ (« coup de cœur »).

Modalité de versement :

Versement en 2 fois (30% à la signature de convention, solde sous 12 mois sur justificatifs). Accompagnement possible par Katalyze, Initiative Somme France Active Picardie et BGE Picardie (recevabilité, montage du dossier, orientation vers d'autres dispositifs).

Dépenses éligibles :

Frais de personnel liés au projet, achats de matériel/logiciels dédiés, prestations externes, consommables, communication, déplacement. Prises en compte à partir du dépôt du dossier complet.



Conseil départemental de l'Aisne — Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Appel à projets CFPPA Aisne 2027

Date limite : 30 octobre 2026

#Aisne #PréventionAutonomie #Seniors
#AidantsProches

Lien



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

La CFPPA de l'Aisne finance des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie destinées aux personnes de 60 ans et plus et à leurs proches aidants, autour d'axes prioritaires (santé cognitive, alimentation, santé visuelle/auditive, santé mentale, activité physique) et d'axes complémentaires (lien social, habitat, mobilité, accès aux droits, numérique, isolement).

Publics cibles :

Personnes de 60 ans et plus (à domicile ou en établissement), et leurs proches aidants. Priorité aux publics vulnérables (faible niveau de diplôme, faibles ressources, absence de soutien social, métiers pénibles).

Points de vigilance :

- Le même projet ne peut faire l'objet d'une revalorisation ou nouvelle demande pendant la durée d'une convention pluriannuelle.
- Logo CFPPA et Service public de l'autonomie obligatoire sur les supports de communication.
- Toute modification du projet ou de la structure (statuts, bureau, CA) doit être signalée à la CFPPA sous peine de retrait de subvention.
- possible pour un projet annuel (2027) ou pluriannuel (2 ans max). Sélection février 2027, notification mars/avril 2027,

Structures éligibles :

Tout organisme de droit privé ou public, quel que soit son statut juridique. Exclues : les résidences autonomie bénéficiant déjà du concours « forfait autonomie » de la CNSA (leurs résidents peuvent toutefois participer à des actions se déroulant hors de la résidence).

Montant possible :

Non précisé (montant évalué au cas par cas sur la base du budget prévisionnel présenté, avec possibilité de réajustement par le secrétariat de la CFPPA).

Modalité de versement :

conventionnement et versement avril/mai 2027. Bilan administratif et financier à transmettre avant le 28 février de l'année N+1.

Dépenses éligibles :

Intervention de prestataires/animateurs extérieurs, achat de fournitures et petit matériel dédiés à l'action (hors investissement), location de salle, frais de personnel recruté ou mis à disposition spécifiquement pour l'action. Exclues : investissements, formations de professionnels, rémunération de personnel déjà en poste, valorisation de la gratuité, frais de restauration des professionnels, alcool, frais de convivialité (viennoiseries, café...).



Fondation Transdev

Appel à projets 2026/2027

Date limite : 31 octobre 2026

[Lien](#)

#Insertion Sociale #Éducation #Culture
#Sport



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

La Fondation Transdev soutient des dispositifs d'accompagnement social structurés et durables pour des publics fragilisés, autour de 5 axes : emploi, éducation, culture, sport et santé, sur les territoires desservis par le réseau Transdev.

Publics cibles :

Publics fragilisés selon l'axe (chômeurs longue durée, bénéficiaires minima sociaux, jeunes NEETs, familles monoparentales, personnes sous main de justice en fin de peine, personnes en situation de handicap ou de maladie longue durée, habitants QPV/zones rurales isolées).

Points de vigilance :

- Parrainage obligatoire par un salarié Transdev local, à solliciter en amont via la carte des correspondants.
- Cofinancement quasi systématiquement exigé, avec justificatifs demandés au versement.
- Projet devant respecter le principe d'indépendance (pas de substitution à une activité de transport existante).
- Description détaillée du parcours d'accompagnement (objectifs, contenu, durée en heures) obligatoire dans le dossier.
- Contrôle d'éligibilité (questionnaire en ligne) et instruction nov.-déc. 2026, rencontre avec la déléguée générale et sélection janv.-mars 2027, comité exécutif mai-juin 2027, notification juin 2027.

Structures éligibles :

Prioritairement associations de plus d'un an éligibles au mécénat ; à titre exceptionnel fonds de dotation et fondations opérationnelles. Projet obligatoirement parrainé par un salarié Transdev local, situé sur un territoire desservi par le réseau (hors Marseille, Toulon, Nice, Paris exclus de cette édition). Le projet ne doit pas se substituer à une activité de Transdev ou de ses partenaires publics/privés locaux.

Montant possible :

Financement de 30 à 40% maximum du budget du projet, plafonné à 12 000€. Cofinancement obligatoire (sauf cas exceptionnel).

Modalité de versement :

Aucun financement pour un projet démarrant avant le comité exécutif (printemps 2027).

Dépenses éligibles :

Dispositifs d'accompagnement social structurés sur la durée (accueil, diagnostic, ateliers, coaching, formation, mentorat). Durée minimum d'accompagnement par bénéficiaire selon l'axe : 100h (emploi, éducation), 50h (culture, sport, santé).

Frais de coordination/fonctionnement finançables dans la limite de 25% de la subvention demandée.



Matmut pour les arts

Appel à projets mécénat 2027 — Éveil artistique 0-6 ans

Date limite : 31 octobre 2026

Lien

#PetiteEnfance #ÉveilArtistique #Culture
#ÉgalitéDesChances



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Matmut pour les arts fait de l'éveil artistique des tout-petits (0-6 ans) un nouvel axe de son mécénat culturel, en soutenant des projets de diffusion artistique conçus spécifiquement pour cette tranche d'âge, avec une attention aux familles éloignées de l'offre culturelle.

Publics cibles :

Enfants de 0 à 6 ans, avec une attention particulière aux familles éloignées de l'offre culturelle ou rencontrant des freins d'accès, et aux temps de partage intergénérationnels.

Points de vigilance :

- Le projet doit être porté par une structure dont la mission est la diffusion artistique
- Cinéma explicitement exclu du champ disciplinaire.
- Appel à projet ouvert à partir du 1er septembre (webinaire de lancement)
- Dépôt en 2026 pour une mise en œuvre en 2027.
Instruction à partir du 31 octobre 2026, notification des décisions par email à partir du 15 février 2027.

Structures éligibles :

Structures culturelles d'intérêt général dont la mission est la diffusion artistique, toutes disciplines hors cinéma, déployées en France métropolitaine (hors outre-mer).

Montant possible :

Non précisé

Modalités de versement

Non détaillé dans le texte disponible.

Dépenses éligibles :

Non détaillé dans le texte disponible.



En Boîte Le Plat France

AMI Incubateur En Boîte Le Plat — édition 2026-2027

#Réemploi #Réduction Déchets
#Économie Circulaire

Date limite 31 décembre

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

En Boîte Le Plat lance un appel à manifestation d'intérêt pour accompagner de nouveaux collectifs dans le lancement d'une solution locale de réemploi de contenants pour la vente à emporter, avec intégration au réseau national.

Publics cibles :

Acteurs de la restauration à emporter, habitants et consommateurs locaux du territoire concerné.

Points de vigilance :

- Participation à un webinaire d'information EBLP requise avant candidature (sessions jusqu'au 8 septembre 2026).
- écessite de disposer d'au moins 3 mois pour l'étude initiale du territoire.
- Le territoire visé ne doit pas déjà avoir de solution collective de réemploi existante.

Structures éligibles :

Personnes ou associations engagées dans la prévention des déchets, la protection de l'environnement et le changement des habitudes de consommation. Territoire ne disposant pas encore d'une solution collective de réemploi pour la vente à emporter.

Montant possible :

Accompagnement gratuit sur 12 mois, financé par l'Union européenne et la Fondation MACIF.

Parcours en 2 temps sur 12 mois : "Les premiers plats" (3 mois d'étude du territoire et prise en main du modèle EBLP), puis "Les petits plats dans les grands" (9 mois de test terrain et construction d'une stratégie à 3 ans). Accès à l'identité et aux outils communs EBLP, participation aux temps collectifs (réunions mensuelles, séminaires semestriels).

Modalité de versement :

Sans objet .

Dépenses éligibles :

Sans objet .